



**Liste des Délibérations du 35^{ème} Conseil
municipal du mandat 2020-2026 –
Séance du 18 Juillet 2023**

Séance du 18 Juillet 2023	Membres en exercices : 14	Présents : 8	Votants : 11
---------------------------	---------------------------	--------------	--------------

Présents :	M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M ALLAIN Jean-Charles, Mme BRUNARD Chrystèle, M FEVRIER Amaury, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.
Absents ayant donné procuration :	Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle à M LACORNE, Mme MITERNIQUE HERMANT Laëtitia à Mme PHILIPPE Sylvie et M ROUXEL Serge à M ROLLAND Yannick.
Absente excusée :	Mme GROUX Claudie
Secrétaire de séance :	Mme BRUNARD Chrystèle, désignée à l'unanimité et conformément à l'article L. 2121-15 du C.

➤ **DELIBERATION N°2023/038 – INFRASTRUCTURES COMMUNALES : SALLE POLYVALENTE ET SALLE DU CONSEIL – PONCAGE ET VITRIFICATION DES PARQUETS**

A l'unanimité, le Conseil municipal **décide** de retenir l'offre de l'entreprise Christophe LEGLAND situé au Grand Fougeray, concernant le ponçage et la vitrification du parquet de la salle polyvalente d'une surface de 175 m² pour un montant de 6 300,00 € HT, soit 7 560,00 € TTC.

➤ **DELIBERATION N°2023/039 – VOIRIE : FAUCHAGE ET ELAGAGE DES ROUTES – ANNEE 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal **décide** de retenir l'offre de l'entreprise WESTER FRERES située à Val d'Anast pour un prix unitaire au kilomètre de 159,00 € HT pour la prestation débroussaileuse des fossés et talus.

➤ **DELIBERATION N°2023/040 – VOIRIE : CURAGE ET ARASEMENT – ANNEE 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal retient la proposition de la société SARL WESTER FRERES située à Campel – Val d'Anast, pour le curage des fossés au prix unitaire de 0,75 € HT, les arasements des accotements et du milieu des chemins pour un prix unitaire de 0,46 € HT.

➤ **DELIBERATION N°2023/041 – INTERCOMMUNALITE : VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE – RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2022**

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour l'année 2022.

➤ **DELIBERATION N°2023/042 – FINANCES PUBLIQUES : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DERRIERE L'ECOLE – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal, **adopte** le budget primitif Année 2023 derrière l'école qui s'établit comme suit :

LIBELLES	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES	244 000,000 €	244 000,000 €
RECETTES	244 000,000 €	244 000,000 €